

Valentine et Hugo

REGLEMENT DU JEU CONCOURS VALENTINE ET HUGO X SAINT VINCENT

Table des Matières

1. Organisateur	2
2. Lots	2
3. Conditions de participation.....	2
4. Modalités de participation	3
5. Désignation des gagnants.....	3
6. Date et modalités de publication des résultats	4
7. Récupérer ses gains.....	4
8. Modalités de remboursement	4
9. Données personnelles	4

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la SARL Valentine et Hugo dont le siège social est Place Saint-Fiacre, 21000 Dijon, dont le numéro de SIRET est le suivant : 952 013 043 00015, désignée ci-après l' « organisateur ».

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

Nombre d'exemplaires de lot mis en jeu **multiplié par** le lot et sa description

- 8 x un Kit de dégustation Saint-Vincent¹, d'une valeur de 20€ chacun. Un kit comprend :
 - Un verre unique et inédit spécialement conçu pour la manifestation, et gravé du logo de la Saint-Vincent 2024,
 - Un porte-verre mains libres,
 - Un livret dans lequel vous trouverez un plan des différents sites de la manifestation et toutes les informations utiles à son bon déroulement,
 - 8 tickets qui permettront de déguster huit vins dans les différents caveaux. Les appellations à déguster seront :
 - Cuvée de la Saint-Vincent,
 - Appellation régionale,
 - Appellation village Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny,
 - Appellation premier cru Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny.
- 2 x un Carton de 6 verres, d'une valeur de 40€ par carton, spécialement conçus pour cette édition, et gravés du logo de la Saint-Vincent 2024.
- 1 x deux places au prestigieux banquet du Clos de Vougeot, d'une valeur de 570€, qui aura lieu le jeudi 25 janvier 2024.

3. Conditions de participation

Ce jeu-concours implique une obligation d'achat.

Enfin, ce jeu-concours est uniquement ouvert aux individus :

- Majeurs,
- En capacité de venir récupérer leur(s) lot(s) en boutique,
- En capacité de participer au banquet du Clos de Vougeot à la date du 25 janvier 2024.

Pour participer à ce jeu-concours et tenter de remporter un ou plusieurs des lots précédemment cités, rendez-vous en boutique pour faire vos achats.

En fonction du montant de votre ticket de caisse, vous aurez le droit de participer pour gagner un ou plusieurs lots.

Voici les conditions :

- Tout ticket de caisse d'un montant de 15€ (quinze euros) vous offre une chance de gagner un kit de dégustation Saint-Vincent.
- Tout ticket de caisse d'un montant de 30€ (trente euros) vous offre une chance de gagner un carton de 6 verres.
- Tout ticket de caisse d'un montant de 55€ (cinquante-cinq euros) vous offre une chance de gagner les deux places au prestigieux banquet du Clos de Vougeot qui aura lieu le jeudi 25 janvier 2024.

¹ A récupérer lors de l'entrée sur site de la St Vincent 2024

La participation est limitée à une par ticket de caisse.

La participation au jeu concours est prise en compte uniquement à partir du moment où les participants auront validé le formulaire sur le site internet www.valentineethugo.com.

La participation à ce jeu-concours est donc accessoire par rapport à l'achat fait en boutique.

Les modalités de participations sont dans la partie suivante.

4. Modalités de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à compter de la date à laquelle l'organisateur ouvrira ses portes au public, jusqu'au samedi 16 décembre 2023 inclus.

Pour valider votre participation voici les modalités à suivre :

- Munissez-vous de votre ticket de caisse avec le numéro que l'organisateur y a apposé,
- Rendez-vous sur le site internet www.valentineethugo.com et allez dans l'onglet « jeu concours »,

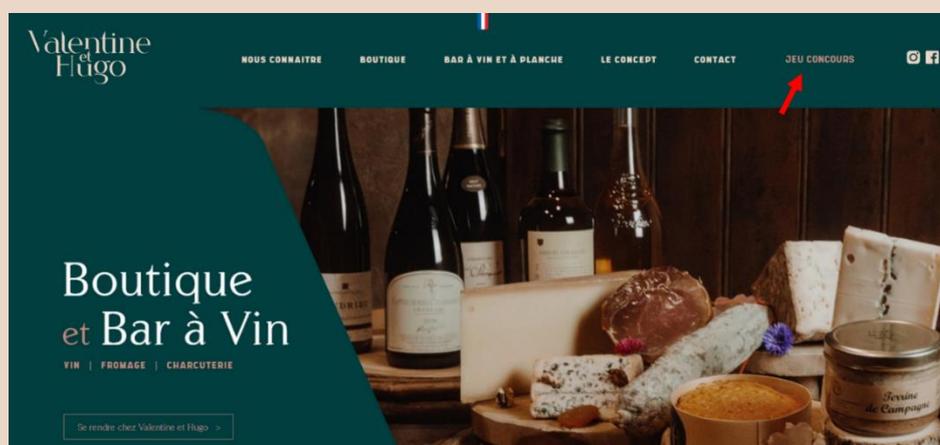


PHOTO NON CONTRACTUELLE

- Remplissez et validez le formulaire.
- Conservez-bien votre ticket de caisse afin de nous le présenter si vous gagnez un lot.

En validant le formulaire, vous vous engagez à ce que toutes les informations remplies soient correctes. Si vous vous trompez sur le numéro que l'organisateur a apposé sur votre ticket, votre participation au jeu-concours ne sera pas prise en compte. Sans ce numéro, l'organisateur ne peut pas vous tirer au sort.

5. Désignation des gagnants

Au total, il y aura 11 gagnants :

- 8 (huit) gagnants pour les kits,
- 2 (deux) gagnants pour les cartons de 6 verres,
- 1 (un) gagnant pour les 2 places au banquet du Clos de Vougeot.

Les gagnants seront tirés au sort à partir d'un site internet spécialisé dans le tirage au sort.

6. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués dans les 72 heures suivant la date du tirage au sort via les réseaux sociaux de l'organisateur.

L'organisateur contactera les gagnants par téléphone dans les 72 heures suivant la date du tirage au sort.

7. Récupérer ses gains

Les gagnants devront nous présenter le ticket de caisse qui leur auront permis de gagner un lot.

a) Kits de dégustation et verres à l'effigie de la Saint-Vincent

Les gagnants des kits de dégustation ainsi que des cartons de 6 verres devront venir récupérer leur lot en boutique dans les 15 jours à compter du tirage au sort.

Les gagnants des kits Saint-Vincent ainsi que des cartons de 6 verres ne pourront pas :

- Récupérer la valeur monétaire que représentent ces lots d'une quelconque manière,
- Revendre leur lot.

Pour les 2 types de lots concernés dans cette sous-partie, l'organisateur se réserve le droit de renouveler le tirage au sort en cas de :

- D'impossibilité exceptionnelle de retrait du lot en boutique
- De non retrait dans les 15 jours suivant la date du tirage au sort

b) Banquet au Clos de Vougeot

Pour les 2 places au prestigieux banquet du Clos de Vougeot, les gagnants ne pourront pas :

- Récupérer la valeur monétaire que représentent les 2 places d'une quelconque manière,
- Revendre leur place,
- Donner leur place.

Malgré le fait que les participants s'engagent à être présent à la date du repas, nous reconnaissons qu'il puisse y avoir des imprévus.

En cas d'impossibilité fortuite de se rendre au banquet du Clos de Vougeot, les gagnants de ce lot ont l'obligation de prévenir l'organisateur (SARL Valentine et Hugo) dès que possible. Les gagnants et l'organisateur se mettront d'accord pour trouver la solution la plus adéquate pour pallier à cet imprévu.

8. Modalités de remboursement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du fait que les frais liés à l'achat de produits ou services nécessaires à la participation ne seront en aucun cas remboursés

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans les buts

- D'établir l'identité du participant, de la prévenir en cas de gain et qu'il puisse venir retirer le lot lui étant attribué.

- De contacter les participants pour les informer des événements à venir, des derniers produits référencés, des avantages clients ou bien de toute autre information commerciale.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en contactant l'organisateur à cette adresse mail : contact@valentineethugo.com

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'organisateur par mail :
contact@valentineethugo.com



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.